



*Ce guide pratique a été réalisé par le SNP Auvergne, s'inspirant des recommandations et guides pratiques réalisées par l'ordre professionnel des Masseurs-Kinésithérapeutes, l'ordre professionnel des Médecins, la fédération nationale des Orthophonistes, les instances représentatives des métiers en Ophtalmologie, l'ARS, l'UNAPL et l'AFNOR.*

[Pour information, le seul document national de référence à portée obligatoire date du 24 Juin 2020, que vous pouvez télécharger et consulter par le lien suivant :  
<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/protocole-national-de-deconfinement.pdf>](https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/protocole-national-de-deconfinement.pdf)

*Cette nouvelle version réactualisée pour les psychologues en cabinet libéral (juin 2020) tient compte des mesures annoncées depuis le début du déconfinement et des retours d'expériences des professionnels de terrain.*

**Ce guide pratique vise à accompagner le psychologue libéral dans la mise en œuvre des mesures de sécurité et d'hygiène dans le cadre de l'épidémie de la COVID.**

Ce guide est composé de deux parties :

- principes généraux liés à la situation de la COVID-19
- repères spécifiques à l'activité du psychologue en cabinet libéral

**Si le psychologue présente un ou plusieurs symptômes tels qu'une fièvre, une toux, une perte du goût ou de l'odorat, des troubles digestifs, ou s'il a été testé positif à la COVID il ne doit pas se rendre à son cabinet.**

**Par ailleurs, les patients atteints de la COVID-19 ne doivent pas se rendre au cabinet.** Dans ce cas précis, seule une téléconsultation est possible.



## SOMMAIRE

### PARTIE I REPERES GENERAUX CONCERNANT LA SITUATION DE LA COVID-19

Rappels sur la COVID-19 .....	4
Socle du Déconfinement .....	5
Reprise des rendez-vous en cabinet libéral .....	6
Consultation en cabinet ou à distance .....	6
Prise de rendez-vous .....	7
Accès cabinet et salle d'attente .....	7
À son arrivée au cabinet .....	8
Bien utiliser son masque .....	8
Dans la salle d'attente .....	8
Locaux communs .....	9
Circulation dans le cabinet .....	9
Aération et Climatisation .....	10
Les masques .....	13
Le lavage des masques .....	14
L'hygiène des mains .....	16
Sanitaires .....	16
Principes de nettoyage .....	16
Nettoyage des surfaces et mobiliers .....	17
Gestion des déchets .....	18
Le personnel d'entretien .....	18
Les livraisons et services postaux .....	18

### PARTIE II REPERES SPECIFIQUES DE L'ACTIVITE DU PSYCHOLOGUE EN CABINET LIBERAL

La tenue du psychologue .....	20
Le patient .....	20
Les rendez-vous .....	20
Le stagiaire .....	21
Le bureau du psychologue en cabinet libéral .....	21
Le matériel .....	21
Matériel de médiation (jeux, jouets) .....	22
Paiement des séances .....	22
A la sortie .....	23
Retour au domicile du psychologue .....	23



## **PARTIE I**

### **REPERES GENERAUX CONCERNANT LA SITUATION DE LA COVID-19**



## Rappels sur la COVID-19

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) indique que le virus responsable de la maladie Covid19 se transmet principalement d'une personne à l'autre par le biais de gouttelettes respiratoires expulsées par le nez ou par la bouche lorsqu'une personne malade tousse, éternue ou parle.

Ces gouttelettes ne parcourent pas de grandes distances et tombent rapidement au sol ou sur des objets ou des surfaces autour de la personne malade (table...). Il est possible de contracter cette maladie en cas d'inhalation de ces gouttelettes ou si on se touche la bouche, le nez ou les yeux, après avoir touché des objets ou surfaces potentiellement contaminées.

En l'état actuel des connaissances, il est recommandé dans tous les cas de conjointement :

- **mettre en œuvre les mesures barrières** : se tenir à une distance d'au moins un mètre des autres personnes, se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique
- **assurer, quel que soit le contexte, un renouvellement régulier de l'air dans tous les espaces clos** au moyen d'une aération (ouverture des fenêtres...) et/ou d'une ventilation naturelle ou mécanique, afin d'apporter de l'air "neuf"/venant de l'extérieur, d'évacuer l'air ayant séjourné à l'intérieur vers l'extérieur, d'éviter le recyclage ou la recirculation de l'air dans les locaux
- **aérer/ventiler les pièces où les personnes contaminées par le SARS-CoV-2 sont isolées.**

Pour faire face à la pandémie de COVID-19, le masque « grand public » est un complément des gestes barrières mais ne peut se substituer au respect des différentes mesures dont les règles de distanciation physique



## Socle du Déconfinement

- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique (SHA) ne pas se sécher les mains avec un dispositif de papier/tissu à usage non unique ;
- Eviter de se toucher le visage en particulier le nez et la bouche ;
- Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher, et le jeter aussitôt ;
- Tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir en papier jetable ;
- Mettre en œuvre les mesures de distanciation physique :
  - *ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade ;*
  - *distance physique d'au moins 1 mètre (soit 4m<sup>2</sup> sans contact autour de chaque personne) ;*
- Aérer régulièrement (toutes les 3 heures) les pièces fermées, pendant quinze minutes ;
- Désinfecter régulièrement les objets manipulés et les surfaces y compris les sanitaires;
- Eviter de porter des gants : ils donnent un faux sentiment de protection. Les gants deviennent eux-mêmes des vecteurs de transmission, le risque de porter les mains au visage est le même que sans gant, le risque de contamination est donc égal voire supérieur ;
- Rester chez soi en cas de symptômes évocateurs du COVID-19 (toux, difficultés respiratoires, etc.) et contacter son médecin traitant (en cas de symptômes graves, appeler le 15)

Si malgré la mise en place de l'ensemble des mesures proposées, le respect de la distanciation physique d'un mètre entre deux personnes ne peut être garanti, le port d'un masque devient obligatoire.

## Reprise des rendez-vous en cabinet libéral

- Les « gestes barrière » doivent être maintenus, aussi bien pour vous-même que pour les patients reçus.

- La reprise d'activité en cabinet libéral est possible seulement en cas de respect des mesures barrières et de la distanciation physique.



## Consultation en cabinet ou à distance

Pour toute consultation, privilégiez la téléconsultation. Cela permettra de limiter les risques de contamination pour vous-même, mais également pour les patients.

La reprise d'activité en cabinet s'avèrera possible si :

- Respect des conditions d'hygiène et de protection
- Diminution et étalement des flux



### **Prise de rendez-vous**

La prise de rendez-vous doit se faire exclusivement à distance (téléphone, mail, plateformes internet) afin :

- D'éviter l'augmentation du nombre de personnes circulant au cabinet et en dehors du cabinet
- D'avertir que les patients atteints de la COVID-19 ne peuvent pas être reçus au cabinet libéral - proposer une téléconsultation le cas échéant
- D'informer de l'obligation du port d'un masque lors de son déplacement pour se rendre au cabinet et lors de son rdv
- D'informer de l'obligation du port d'un masque pour l'éventuel accompagnant (aidant ou parent)
- Demander au patient d'apporter son stylo (si besoin pour paiement ou passation de test)
- De privilégier la transmission des documents de façon numérique

### **Accès cabinet et salle d'attente**

- L'accès au cabinet n'est autorisé qu'au patient disposant d'un rendez-vous, accompagné éventuellement d'un aidant ou d'un parent pour un mineur (1 seul)
- Sectorisation obligatoire des salles d'attente partagées
- Informer les patients de venir à l'heure précise du rendez-vous, et non en avance
- Limitation des délais d'attente du patient
- Informer l'accompagnant qu'il ne devra pas attendre dans la salle d'attente durant le rendez-vous et prévoyez avec lui un horaire de retour
- Un temps de latence entre deux rendez-vous est à préconiser (15-20mns), afin de prévoir le temps de désinfection, d'aération et éviter tout croisement/contact entre les patients.
- Mettre à disposition dans la salle d'attente et/ou dans le cabinet des mouchoirs à usage unique, des poubelles munies de sacs et d'un couvercle, du gel antiseptique ou une solution hydro alcoolique pour le lavage des mains ou un lavabo avec du savon liquide et des serviettes à usage unique
- Porter une attention particulière aux surfaces en contact direct avec le patient (poignées de porte, meubles, fauteuils, etc...). Nettoyage et désinfection biquotidienne au minimum

### À son arrivée au cabinet

- Le patient doit porter un masque avant d'entrer (sauf les enfants de moins de 10ans).
- Une fois passée la porte d'entrée, le patient doit immédiatement se désinfecter les mains.
- Une solution de gel hydro-alcoolique est mise à sa disposition s'il n'en dispose pas.

### Bien utiliser son masque



### Dans la salle d'attente

- L'information relative aux gestes barrières doit être affichée de façon lisible et visible
- La salle d'attente doit être débarrassée de tout élément superflu susceptible d'augmenter le risque de contamination par contact (magazines, mobilier, jouets, plantes, porte-manteaux ...).
- La distanciation d'un mètre minimum entre les patients doit y être respectée. L'aménagement des chaises doit être prévu à cet effet.
- Il est recommandé de délimiter les places où les patients peuvent s'asseoir ou non (marquage par scotch ou affichette par exemple)
- Eviter le face à face des patients
- Désinfecter sièges et poignées de porte après chaque patient
- Limiter la climatisation
- Aérer régulièrement la salle d'attente, entre chaque prise en charge, de 10 à 15mns





## **Locaux communs**

Autant que possible, les horaires de pause seront échelonnés pour éviter les affluences. L'accès aux lieux communs de type distributeurs de boisson ou de café sera canalisé (marquage au sol, ruban, plots, barrières, etc.) avec un sens d'arrivée et de départ différents ; un marquage au sol pourra symboliser la distance minimale à respecter dans la file. Un affichage des mesures barrières est à préconiser.

Privilégier une personne par bureau. A défaut, pour les bureaux partagés, éviter le face à face, permettre une distance physique de plus d'un mètre, utiliser si possible des plexiglas en séparation, aération régulière (15 minutes trois fois par jour) ;

## **Circulation dans le cabinet**

- Conformément aux recommandations du Haut Conseil de Santé Publique (HCSP) dans son avis du 24 avril 2020, en milieu professionnel, chaque professionnel doit pouvoir disposer d'un espace d'au moins 4m<sup>2</sup>, y compris pour circuler.
- Un marquage au sol notamment au niveau de la zone d'accueil peut permettre de faciliter le respect des mesures de distanciation.
- Lors de son parcours au sein du cabinet le patient doit éviter au maximum tout contact non indispensable (exemple : ne pas poser les mains inutilement sur le bureau ou autres meubles)
- Des moyens de désinfection des mains sont mis à disposition à l'entrée et à la sortie des WC. Il en va de même pour la désinfection de la lunette des WC et le bouton de chasse d'eau.
- Il est conseillé d'aérer largement et régulièrement les zones de circulation (entre chaque prise en charge)



## **Aération et Climatisation**

<https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/covid-19-aeration-ventilation-climatisation.pdf>

### Aération régulière

Au sein des bâtiments, le renouvellement de l'air et l'évacuation des pollutions (chimiques, biologiques...) et de l'humidité, tels que prévus par les réglementations, sont assurés par les dispositifs suivants qui peuvent coexister :

- une aération par ouverture des ouvrants notamment des fenêtres ;
- une ventilation naturelle par grilles d'aération, conduits à tirage naturel... ;
- une ventilation mécanique contrôlée (VMC) qui peut être à simple flux, à double flux... ;
- une centrale de traitement d'air (CTA) avec ou sans recyclage de l'air, qui assure deux fonctions : le renouvellement de l'air et sa climatisation.

Que le bâtiment soit pourvu ou non d'un système de ventilation, il est recommandé de procéder à :

- une vérification du bon fonctionnement des orifices d'entrée et de sortie d'air ;
- une aération régulière par ouverture en grand des ouvrants (fenêtres...) au minimum pendant 10 à 15 min deux fois par jour ;
- une aération pendant et après les opérations de nettoyage et/ou de désinfection ;
- en cas de visite au domicile d'une personne à risque de forme grave de Covid-19, la pièce dans laquelle le visiteur est reçu doit être aérée après la visite

### Système de ventilation naturelle ou mécanique

Qu'il s'agisse d'un système de ventilation naturelle ou mécanique, il convient de :

- s'assurer au préalable du bon fonctionnement de l'ensemble du système de ventilation ;

- compléter l'utilisation de cette ventilation par une aération régulière des espaces clos par ouverture en grand des ouvrants (fenêtres...) au moins pendant 10 à 15 min deux fois par jour ;

- s'assurer du renouvellement permanent de l'air dans les pièces fréquentées, y compris dans les sanitaires.



Les recommandations suivantes sont formulées :

Systèmes de ventilation naturelle	Systèmes de ventilation mécanique
<p>Veiller à ce que les différents ouvrants, les orifices d'entrée (sur les menuiseries...) et de sortie d'air (bouches d'extraction...), et les passages (détalonnage sous les portes...) :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- soient régulièrement nettoyés,</li><li>- ne soient pas obstrués,</li><li>- et fonctionnent correctement (par exemple, en effectuant le test de la feuille de papier sur les bouches de ventilation).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- vérifier le bon équilibre des réseaux d'air tel que prévu initialement lors de la mise en place du système de ventilation ;</li><li>- activer, pour les bâtiments tertiaires, la ventilation nominale même pendant les périodes d'inoccupation des bâtiments, en maintenant les portes fermées ;</li><li>- arrêter le mode recyclage de l'air, et fonctionner seulement avec apport d'air extérieur (si ce n'est pas possible, réduire au maximum le recyclage de l'air) ;</li><li>- nettoyer régulièrement les filtres et les remplacer selon le calendrier habituel d'entretien ;</li><li>- s'assurer du maintien des consignes habituelles de chauffage, de refroidissement et d'humidification.</li></ul>

En cas d'utilisation d'un dispositif d'appoint individuel (ventilateur, climatiseur...) en usage intérieur, les recommandations sont les suivantes :

- veiller à ce que le renouvellement de l'air soit assuré régulièrement ;
- stopper le ventilateur avant qu'une autre personne n'entre dans la pièce ;
- dans les espaces collectifs de petit volume, clos ou incomplètement ouverts, l'utilisation de ventilateur à visée de brassage/rafraîchissement de l'air en cas d'absence de climatisation est contre-indiquée dès lors que plusieurs personnes sont présentes dans cet espace (notamment salle de classe, établissements pour personnes âgées...), même porteuses de masques.

*Ces recommandations s'appliquent en cas de survenue d'une vague de chaleur.*



### Systemes de climatisation

Afin de contrôler les conditions climatiques (température...) d'un espace clos, il est possible d'avoir recours à un système de climatisation qui peut être notamment :

- un climatiseur individuel qui prélève l'air dans la pièce puis le restitue à la température désirée. Ces climatiseurs ne renouvelant pas l'air, il faut assurer un renouvellement de l'air par aération et/ou ventilation (naturelle ou mécanique) ;
- un climatiseur collectif (centralisé, semi-centralisé ou décentralisé) généralement utilisé dans les bâtiments (délocalisation du groupe de production de froid dans un local technique), qui peut, suivant la technique utilisée, recycler partiellement ou totalement l'air de la pièce, ou fonctionner sans recyclage de l'air (système en « tout air neuf »).

Quel que soit le type de système de climatisation utilisé, et de système de ventilation éventuellement associé, il est nécessaire de pratiquer une aération régulière des espaces clos par ouverture des fenêtres au moins 10 à 15 minutes deux fois par jour.

Les recommandations suivantes sont formulées :

Climatisation individuelle	Climatisation collective
utiliser les filtres les plus performants possibles sur le plan sanitaire, en lien avec la compatibilité technique de l'installation (exemple : filtres HEPA qui ont des performances en filtration supérieures) ; - retirer, puis nettoyer périodiquement et réinstaller les filtres situés dans les splits. Ce nettoyage se fera conformément aux spécifications des fabricants avec au minimum l'utilisation d'un détergent. En cas de suspicion de Covid-19, la fréquence de nettoyage devra être au minimum hebdomadaire. Changer périodiquement les filtres par des filtres neufs peut contribuer à	- vérifier l'absence de mélange et l'étanchéité entre l'air repris des locaux et de l'air neuf dans les centrales de traitement d'air (vérification du type d'échanges thermique : chambre de mélange, échangeurs thermiques) afin de prévenir l'éventuelle recirculation de particules virales dans l'ensemble des locaux par l'air soufflé. Si ce n'est pas le cas, il convient de déconnecter ces échanges thermiques pour n'avoir qu'un système dit « tout air neuf » ; - utiliser les filtres les plus performants possibles sur le plan sanitaire, en lien avec la compatibilité technique de l'installation



améliorer la qualité de l'air intérieur ; - faire réaliser régulièrement la maintenance globale des unités intérieures (nettoyage, désinfection).	(exemple : filtres HEPA, qui ont des performances en filtration supérieures) ; - s'assurer de la bonne installation des filtres. Ils doivent être nettoyés régulièrement et changés périodiquement par des filtres neufs, conformément aux spécifications des fabricants. Il sera porté la plus grande attention à la maintenance des filtres dans les immeubles tertiaires (sur l'air entrant, mais aussi, si ceux-ci existent, aux filtres se situant au niveau des sorties d'air dans les zones climatisées) ; - faire réaliser par des professionnels un entretien conforme aux règles de l'art.
--	--

### **Les masques**

<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/protocole-national-de-deconfinement.pdf>

Les masques de protection FFP2 et les masques chirurgicaux sont destinés aux professionnels médicaux, y compris les personnels en charge du dépistage. Les psychologues ne rentrent pas dans la catégorie des professionnels de santé.

Le psychologue peut utiliser des masques FFP1 ou des masques alternatifs à usage non sanitaires, dits « grand public », développés dans le cadre de la pandémie de COVID-19. Ils sont nécessairement utilisés en complément des gestes barrières et des mesures de distanciation physique (cf. tableau infra).

Lorsque les gestes barrières peuvent être respectés, le port généralisé du masque est une possibilité, et non une obligation. L'efficacité du masque est conditionnée par la bonne utilisation de celui-ci. Le port du masque nécessite une information spécifique pour éviter les contaminations qui pourraient résulter d'une mauvaise utilisation (mise en place, conditions et durée de port, retrait). Il doit être rappelé dans l'espace de travail (formation, affiche, etc.).



S'agissant du masque grand public en particulier, le HCSP, dans son avis du 24 avril 2020, rappelle qu'il est efficace s'il est correctement porté et entretenu comme suit :

- Les masques doivent être entretenus selon les indications données par le fabricant concernant le lavage (nombre de lavages, température, etc.).
- Les masques doivent être ajustés et couvrir la bouche et le nez.
- Les mains ne doivent pas toucher le masque quand il est porté.
- Le sens dans lequel il est porté doit être impérativement respecté : la bouche et le nez ne doivent jamais être en contact avec la face externe du masque. Une HDM des mains est impérative après avoir retiré le masque.
- Le port du masque ne dispense pas du respect dans la mesure du possible de la distanciation sociale et dans tous les cas de l'hygiène des mains.

## **Le lavage des masques**

### Combien de masques doit-on prévoir par jour ?

Le document AFNOR recommande d'utiliser un masque grand public pendant un maximum de 4h. Chaque personne qui travaille hors de son domicile peut par conséquent en prévoir 3 par jours : 1 pour le matin, 1 pour l'après-midi et 1 éventuellement de secours. Nota bene : n'oubliez pas de vous laver les mains ou d'utiliser un gel hydroalcoolique avant de mettre un masque et une fois que vous l'avez enlevé.

### Comment laver un masque barrière usagé ?

Le document AFNOR Spec - Masques barrières reprend les recommandations définies par les autorités sanitaires. L'avis de l'ANSM révisé le 21 avril mentionne qu'un masque usagé doit être lavé en machine avec une lessive classique, à 60 degrés pendant au moins 30 minutes. Le séchage est à réaliser soit via un sèche-linge, soit à l'air libre, avant un repassage à la vapeur à une température n'abîmant pas le tissu.



Puis-je utiliser un fer à repasser ou à vapeur pour l'entretien de mon masque ?

Oui, pour retirer des éventuels plis après lavage et finaliser le séchage. Une attention particulière doit être portée à ne pas endommager les composants du masque, notamment les brides en élastique. Attention le passage du fer à repasser ne peut se substituer à un lavage tel que recommandé par les autorités sanitaires.

Puis-je utiliser un sèche-cheveux pour l'entretien de mon masque ?

Un sèche-cheveux n'est pas adapté pour procéder à un nettoyage (privilégiez le lavage en machine à 60°C pendant 30 minutes minimum). Il peut néanmoins être utile pour finaliser le séchage d'un masque barrière, mais prenez garde : la mauvaise maîtrise du niveau de température peut dégrader la matière filtrante, surtout si celle-ci est thermosensible.

Dois-je désinfecter ma machine à laver avant de laver des masques barrières ?

Il s'agit d'une recommandation additionnelle : faire un lavage à vide préalable est nécessaire si, lors d'un cycle précédent, vous avez malencontreusement ajouté un masque usagé avec d'autres vêtements, lors d'un lavage avec une température inférieure à 60°C. Si vous lavez tous vos masques selon les recommandations des autorités sanitaires (60°C pendant au moins 30 minutes), vous n'avez pas besoin de réaliser un lavage à vide préalable.

Peut-on laver les masques barrières utilisés avec d'autres vêtements ? Doit-on laver les masques immédiatement après utilisation ?

Oui, vous pouvez par exemple laver vos masques utilisés en même temps que des draps ou des serviettes, qui acceptent souvent un lavage à 60°C. Il est important que l'aspect mécanique du lavage soit préservé. Vous pouvez stocker les masques utilisés dans un contenant spécifique (sac en plastique propre et refermable), comme précisé dans le document AFNOR Spec, et regrouper les lavages.

Peut-on faire bouillir les masques pour les nettoyer ?

Faire bouillir votre masque barrière pour le nettoyer peut endommager les tissus. Cette pratique n'est pas recommandée : privilégiez le lavage en machine à 60 degrés pendant au moins de 30 minutes



## L'hygiène des mains

- Se laver régulièrement les mains avant et après chaque patient : soit à l'eau savonneuse avec un séchage par essuie-mains jetable à usage unique soit par l'utilisation de solution hydro-alcoolique (SHA), selon les préconisations d'usage.
- Proscrire le port des bagues, de bracelets et des montres
- Proscrire le vernis sur les ongles et les ongles longs

## Sanitaires

- Demander aux parents de faire aller les enfants aux toilettes au domicile.
- Les WC seront fermés et ouverts uniquement sur demande, ils devront être désinfectés entre chaque passage.
- S'ils sont accessibles, nettoyer régulièrement les sanitaires (salle de bain, WC...) et désinfecter avec des lingettes imprégnées d'alcool à 70 % ou d'eau de javel diluée.

## Principes de nettoyage

Fréquences de nettoyage :

- Nettoyage fréquent des surfaces et des objets qui sont fréquemment touchés
- Nettoyage journalier des sols,
- Nettoyage journalier des matériels roulants, infrastructure de transport, aéronefs.

Procéder plusieurs fois par jour au nettoyage-désinfection des surfaces et des objets régulièrement touchés à l'aide de lingettes ou bandeaux nettoyant contenant un tensioactif :

- en portant une attention particulière aux surfaces en plastique et en acier ;
- notamment des sanitaires, équipements de travail collectifs, rampes d'escaliers, poignées de portes, interrupteurs d'éclairage, boutons d'ascenseur, écrans tactiles, combinés de téléphone, appareils de paiement, comptoir d'accueil, mobilier, etc.
- pour la désinfection des objets portés à la bouche des enfants, en fonction des matières (et indications sur l'objet) laver en machine à 60° ou utiliser un produit désinfectant en privilégiant les produits compatibles avec les surfaces alimentaires puis rincer longuement à l'eau claire

L'usage de lingettes à usage unique est à recommander.



## Nettoyage des surfaces et mobiliers

- L'entretien de toute surface est réalisé avec un textile propre ou à usage unique imprégné d'un **détergent-désinfectant virucide**. Il est **changé, à chaque fois, pour le mobilier et l'équipement de chaque zone**. La **lavette de détergent-désinfectant ne doit pas être retrempée dans la solution de détergent-désinfectant pour ne pas la contaminer**.
- Entreposer les lavettes usagées dans une poubelle fermée pour stockage, avant nettoyage en machine à 60°.
- Utiliser une méthode de désinfection adaptée au matériel informatique. Les claviers ou les supports de protection en plastique les recouvrant doivent être désinfectés. Il est possible d'utiliser un film plastique alimentaire à jeter en fin de journée. Idem pour les terminaux de paiement par CB.
- Pour l'entretien du sol (1x/jour minimum), il convient de procéder à un dépoussiérage humide avec un balai muni d'une semelle en tissu humidifiée ou d'une semelle à usage unique préimprégnée. Le lavage du sol se fait avec une autre semelle trempée dans une solution de détergent.
- Tout le matériel utilisé lors du ménage doit être désinfecté après son utilisation. Les lavettes utilisées pour l'entretien du sol doivent être lavées à la machine à laver à 60 ° pendant 30 minutes minimum séparées du linge non infecté, avec si possible un rinçage à la javel.
- La désinfection des surfaces peut être obtenue par l'usage d'eau de Javel à une concentration de 0,5% (1 litre de javel à 2,6% pour 4 litres d'eau froide) ou d'alcool à 70% ou de tout autre produit validé par la norme EN 14476 en suivant les recommandations du fabricant





### **Gestion des déchets**

- Les masques et autres équipements de protection individuelle portés par le professionnel, sont placés dans un sac plastique pour ordures ménagères dédié, opaque, disposant d'un système de fermeture fonctionnel (liens traditionnels ou liens coulissants) et d'un volume adapté (30 litres au maximum).
- Lorsque le sac plastique pour ordures ménagères est presque plein, il est fermé et placé dans un deuxième sac plastique pour ordures ménagères répondant aux mêmes caractéristiques, qui sera également fermé. Les déchets sont stockés sous ce format durant 24 heures au lieu d'exercice du professionnel libéral avant leur élimination via la filière des ordures ménagères

### **Le personnel d'entretien**

- Il est de la responsabilité de l'employeur de mettre à disposition du personnel d'entretien les outils permettant le respect des gestes barrières.
- Il est de la responsabilité de l'employeur de fournir les équipements de protection et de nettoyage nécessaire

### **Les livraisons et services postaux**

- Il convient de ne pas faire entrer inutilement les livreurs dans le cabinet et de procéder aux livraisons à l'extérieur autant que possible.
- Les livreurs doivent respecter les gestes barrières. La personne qui réceptionne les colis doit désinfecter les produits livrés à l'aide d'un produit désinfectant virucide.
- La personne en charge de la réception des colis doit procéder à une désinfection des mains après la manipulation des colis et éventuellement au changement de sa blouse si elle a été en contact avec des cartons de livraison
- Privilégier les livraisons sans signature



## **PARTIE II**

# **REPERES SPECIFIQUES DE L'ACTIVITE DU PSYCHOLOGUE EN CABINET LIBERAL**



## La tenue du psychologue

- Le port d'une blouse (ou d'une tenue réservée aux soins) et d'un masque par le psychologue est fortement conseillé et recommandé
- Port du masque obligatoire si le psychologue se trouve à moins d'un mètre du patient
- Enlever le masque par les élastiques – sans toucher les autres parties
- Changer le masque grand public ou chirurgical toutes les 4h
- En cas de risque de rupture de la distanciation physique, le port du masque est obligatoire. Le ministère de la santé ne recommande pas le port de gants jetables
- La visière ne remplace pas le port du masque, mais peut être portée en complément

## Le patient

- Le masque grand public est recommandé pour les patients à partir de 11ans
- En cas de risque de rupture de la distanciation physique (1mètre), le port du masque est obligatoire.

## Les rendez-vous

- Le psychologue limite au maximum les contacts physiques avec le patient dans le cadre de sa pratique et de ses outils
- En cas de risque de rupture de la distanciation physique, le port du masque est obligatoire. Le ministère de la santé ne recommande pas le port de gants jetables
- Le masque grand public est recommandé pour les patients à partir de 11ans
- Le critère relatif au rapport bénéfice/risque notamment au regard des risques de contamination par contact, doit orienter le choix des techniques mises en œuvre.
- La présence d'un tiers (parent, aidant ...) pendant le soin est tolérée sous respect des règles de distanciation sociale et de la mise en œuvre des gestes barrières
- Pas de manipulation avec les mains des objets personnels (type téléphone, stylos).
- Si utilisation de matériel partagé, il doit être désinfecté avant utilisation et après utilisation avec un détergent désinfectant virucide répondant à la norme EN 14476.
- Commencer et finir la séance par un frictionnage ou lavage des mains (patient et psychologue) + éducation au lavage des mains si nécessaire



### **Le stagiaire**

- Un étudiant en psychologie peut être accueilli dans le cadre d'un stage en cabinet libéral si les locaux du cabinet le permettent (par exemple une pièce accueillant le patient, le psychologue et son stagiaire doit faire au minimum 10 mètres carrés) et si le psychologue peut mettre à la disposition du stagiaire les moyens nécessaires à sa protection et à celle des patients selon les mêmes critères d'exigence que pour lui-même (type de masque, taille des équipements...).
- Le respect de 4m<sup>2</sup> par personne dans la pièce est à respecter

### **Le bureau du psychologue en cabinet libéral**

- La distanciation d'un mètre minimum entre le psychologue et le patient doit y être respectée.
- Possibilité d'installer une séparation physique entre le psychologue et le patient : table supplémentaire, paroi lavable ou renouvelable - de type plexiglas ou film
- Après la prise en charge d'un patient, il est recommandé d'attendre 15-20 minutes avant de désinfecter la pièce de soin et de pouvoir prendre en charge un nouveau patient. En raison d'un risque présumé de diffusion par micro-goutellettes il est conseillé de ne pas utiliser de moyen de ventilation ou de climatisation centralisé.
- Il est conseillé d'aérer largement et régulièrement le bureau du psychologue

### **Le matériel**

- Le bureau, les chaises ou fauteuils sur lequel s'appuie ou s'assied le patient, sont désinfectés systématiquement entre deux patients.
- Pas de chaise ou fauteuil en tissu
- Tous les outils utilisés par le patient ou ayant été en contact direct ou indirect avec lui doivent faire l'objet d'une désinfection systématique (stylos, matériel de tests, jouets pour enfant, terminal CB, etc....) avec un produit de désinfection virucide.
- Il convient de limiter le prêt de matériel au patient. Si ce prêt est indispensable il devra être désinfecté à l'aide d'une désinfection virucide avant le prêt et au moment de sa restitution.



- Utiliser des mouchoirs à usage unique
- Utiliser des poubelles qui « se ferment » ; pas de « corbeille à papier »
- Privilégier les bouteilles d'eau individuelle à l'utilisation de fontaines à eau
- Si activité au sol ou sur table, demandez au patient d'apporter un drap ou une serviette
- Supprimer les tapis, poufs en tissu...
- Enlever tout objet ou meuble non indispensable (décoration, bureau, jouets...)

### **Matériel de médiation (jeux, jouets)**

#### Privilégier

- Les jouets lavables et désinfectables
- Les jouets aux surfaces lisses et sans texture (en plastique par exemple)

#### Éviter

- Les jouets difficiles à entretenir
- Les jouets comportant des pièces non nettoyables
- Les matières textiles/poreuses, type bois, carton non plastifié
- Les jouets à valve retenant l'eau

**Dans tous les cas, il devra être nettoyé avant utilisation avec un nouveau patient ou mis dans des contenants fermés et réservés à ce seul patient.**

**Penser à éviter de faire se succéder des interventions ayant recours au même matériel pour mieux gérer les temps de désinfection.**

### **Paiement des séances**

- Favorisez les moyens de paiement dématérialisés : virement bancaire, paypal, LyfPro, Lydia ou mode sans contact pour les CB (possibilité d'effectuer deux transactions pour un paiement sans contact ; *exemple, pour un paiement de 50€, vous pouvez procéder à deux paiements CB sans contact de 25€*).



- Si paiement par chèque, demandez au patient de le préparer à son domicile, afin d'apporter un chèque dûment complété et signé. Bien se désinfecter les mains avec le SHA ou utiliser des gants.
- Limiter au maximum les échanges de monnaie. Informer le patient qu'il devrait apporter l'appoint de la somme, sans possibilité de rendre la monnaie. Bien se désinfecter les mains avec le SHA ou utiliser des gants.
- Mettre un film plastique sur le terminal CB si vous en possédez un. Bien désinfecter avant et après toute utilisation
- Mettre à disposition un contenant destiné au dépôt des chèques par les patients

### A la sortie

- Le patient doit éviter tout contact avec une surface du cabinet (poignée de porte) avant de se retrouver à l'extérieur ; pour cela le psychologue peut le raccompagner ou mettre à sa disposition un papier jetable ou un gant afin qu'il saisisse la poignée.

### Retour au domicile du psychologue

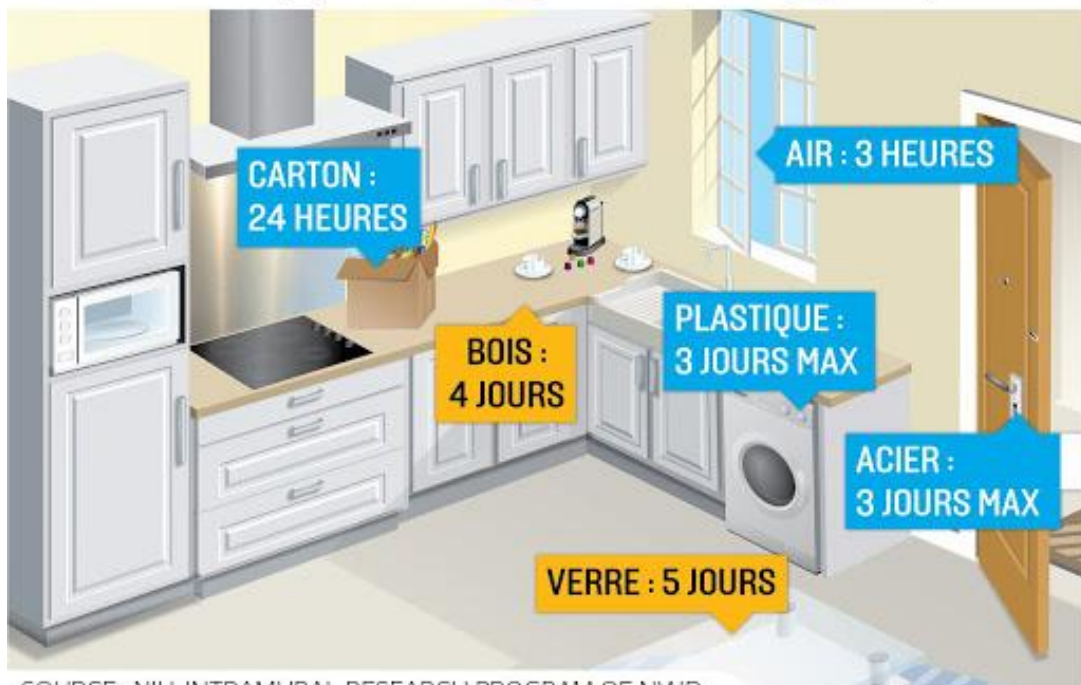
- Il est préconisé de se changer sur son lieu professionnel, afin de ne pas infecter ses sacs personnels (sac à main ou sac de repas) ou son véhicule
- Le psychologue se désinfecte les mains avant d'entrer à son domicile
- Enlever le masque par les élastiques - sans toucher les autres parties
- Retirer ses vêtements (chaussures, veste ...) à l'entrée de son domicile et laver les vêtements qui ont été portés pendant sa journée de travail à la machine à laver à 60° pendant 30 minutes minimum séparés des autres vêtements
- Il est recommandé de laver ses vêtements tous les jours
- Pour les masques lavables, l'Association française de normalisation (Afnor) recommande un lavage en machine à 60 °C (cycle coton), pendant **au moins 30 minutes**. Si vous ne pouvez pas laver immédiatement vos masques usagés, placez-les dans une **boîte hermétique** en attendant. Il faudra ensuite la désinfecter

## Coronavirus : une résistance variable selon les supports

Le Parisien

■ Nouvelle étude

■ Etude précédente



SOURCE : NIH, INTRAMURAL RESEARCH PROGRAM OF NIAID  
ET ÉTUDE PRÉCÉDENTE, JOURNAL OF HOSPITAL INFECTION

LP/INFOGRAPHIE.